

> DIRECTION GÉNÉRALE DU GÉNIE CIVIL/DIRECTION DES PONTS ET CHAUSSEES

ROUTE DE THONON - VESENAZ

TRONÇON : ENTREE TRANCHEE COUVERTE DE VESENAZ / CHEMIN DES PECHEURS

NOUVEAU REVÊTEMENT PHONOABSORBANT

DÈS LUNDI 11 JUILLET 2016, DURÉE 2 SEMAINES

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS

TRANSPORTS INDIVIDUELS

MOBILITÉ DOUCE

TRANSPORTS COLLECTIFS



QUOI, COMMENT ?

La direction générale du génie civil pose un revêtement phonoabsorbant sur la route de Thonon, sur le tronçon compris entre l'entrée de la tranchée couverte de Vézenaz et le chemin des Pêcheurs, sur les communes de Collonge-Bellerive et Cologny.

Fermeture de la tranchée couverte de Vézenaz direction Genève

La tranchée couverte de Vézenaz est **fermée en semaine en direction de Genève du 11 au 15 juillet compris et du 18 au 22 juillet compris** (voir infographie au verso).

La circulation sur la route de Thonon est maintenue durant les travaux. Toutefois, des réductions temporaires des voies de circulation sont à prévoir lors des différentes étapes de chantier.

Le **passage des transports publics** sur la route de Thonon est **maintenu** durant les travaux. Toutefois, l'arrêt de bus "La Belotte" est déplacé ponctuellement, selon l'avancée des travaux.

Les **cheminements piétonniers sont maintenus**.

Les cheminements cyclistes sont maintenus, moyennant quelques redirections en fonction des besoins du chantier.

L'accès aux propriétés privées est garanti pendant toute la durée des travaux. **Néanmoins, lors des travaux, les riverains ne peuvent momentanément pas accéder à leur propriété avec leur véhicule.** L'entreprise en charge des travaux, ainsi que les riverains, se coordonneront au besoin sur place directement entre eux.

Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances peuvent subsister. Le maître d'ouvrage remercie par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Dès le lundi 11 juillet 2016, pendant deux semaines, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

La direction générale du génie civil recommande aux usagers de circuler avec prudence et les remercie par avance de se conformer à la signalisation mise en place. Toutes les mesures sont prises afin de réduire autant que possible les désagréments occasionnés par ces travaux.

POURQUOI ?

L'effort engagé par le canton de Genève dans le domaine de la lutte contre le bruit routier se poursuit activement. Le revêtement phonoabsorbant de dernière génération posé sur la route de Thonon est particulièrement efficace contre le bruit et contribue ainsi à améliorer la qualité de vie des riverains.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

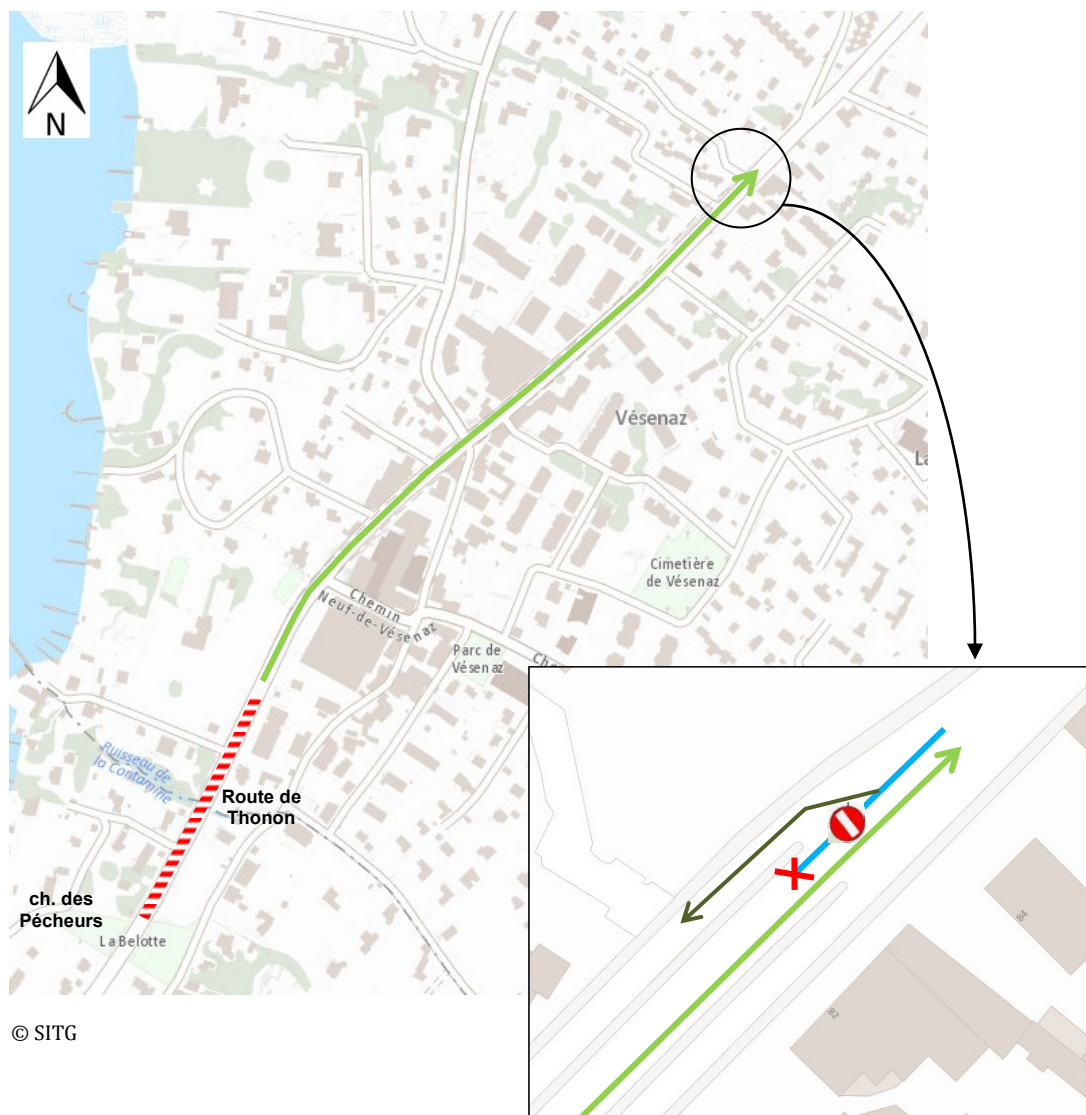
POST TENEBRAS LUX

ROUTE DE THONON - VESENAZ

TRONÇON : ENTREE TRANCHEE COUVERTE DE VESENAZ – CHEMIN DES PECHEURS

NOUVEAU REVÊTEMENT PHONOABSORBANT

DÈS LUNDI 11 JUILLET 2016, DURÉE 2 SEMAINES



Légende :

- Zone des travaux
- Tranchée couverte de Vésenaz **Direction France ouverte**
- Tranchée couverte de Vésenaz **Direction Genève fermée**
- Déviation route de Thonon

RENSEIGNEMENTS

INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)

TÉL. 022 546 76 00

WWW.GE.CH/INFOMOBILITE

GE-TRANSPORTS



LE CANTON ASSAINT LE BRUIT ROUTIER POUR VOUS.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX